

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants Question écrite n° 47302

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par de nombreux personnels de l'éducation nationale à propos de leur statut précaire. Le nombre de personnels rencontrés sous statut précaire (contractuels et vacataires) est passé en deux années à plus de 12 000. Cette situation pourrait trouver une issue en fixant à la hausse le nombre de postes ouverts aux différents concours de recrutement. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le remplacement de professeurs titulaires absents est prioritairement assuré par des titulaires remplaçants ou, à défaut, par des maîtres auxiliaires ou des professeurs contractuels. Il peut en outre être fait appel à des agents vacataires temporaires lorsqu'il s'agit de remplacements de courte durée, d'une durée égale ou inférieure à 200 heures dans l'année. S'il n'est pas envisagé de mettre un terme immédiat au recrutement des vacataires, qui répond aux besoins spécifiques, ni de réemployer les personnels concernés en tant que maîtres auxiliaires, le ministère, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau dispositif d'intervention d'enseignants non titulaires, réfléchit à des modalités facilitant la titularisation de ces enseignants. Dès à présent, dans le cadre du collectif budgétaire de 2000, 650 recrutements supplémentaires seront effectués par le biais des concours 2000. Ainsi, aux 19 830 postes initialement ouverts aux concours de recrutement des personnels du second degré public, s'ajoutent 330 recrutements supplémentaires de professeurs certifiés, 20 de conseillers principaux d'éducation et 300 de professeurs de lycée professionnel. De ce fait, l'augmentation des postes offerts aux concours, qui avait préalablement été effectuée dans les corps et disciplines déficitaires, telles que les sciences de la vie et de la Terre, l'espagnol, la documentation et la plupart des disciplines d'enseignement professionnel, a pu être notablement renforcée. Ce premier ajustement des recrutements par la voie des listes complémentaires permettra donc d'augmenter le potentiel en personnels stagiaires et titulaires pour la prochaine rentrée scolaire dans les établissements publics du second degré et, par là même, de limiter le recours à des personnels non titulaires. Cette première étape préfigure également la proposition d'un plan pluriannuel de recrutement, actuellement en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur: M. Jean-Marie Morisset

Circonscription: Deux-Sèvres (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 47302 Rubrique : Enseignement : personnel Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

 $\textbf{Version web:} \ \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE47302}$

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3359 **Réponse publiée le :** 21 août 2000, page 4966